

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 20 janvier 2026 à 19 h 30, une (1) demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue, à savoir :

DEMANDE 2025-00160

Immeuble : **Lot 2 658 199** du Cadastre du Québec
(48, rue de Cherbourg)

Zone : H-100

Nature : Habitation unifamiliale isolée existante (marge latérale)

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge latérale de 0 mètre**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-100, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge latérale minimale de 1 mètre est prescrite.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Blainville,
ce 16 décembre 2025.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier